

Point 5 b) de l'ordre du jour
Membres affiliés
Rapport du Comité pour l'examen des
candidatures à la qualité de Membre affilié

CE/112/5(b)
Madrid, 16 septembre 2020
Original: anglais

L'OMT agit pour l'environnement. Tous les documents du Conseil exécutif sont consultables sur le site Web de l'OMT à l'adresse www.unwto.org ou en utilisant le code QR sur cette page.



Résumé

Le présent document vise à informer le Conseil exécutif sur les points suivants :

- Les nouvelles candidatures à la qualité de Membre affilié reçues jusqu'à la date du 15 août 2020, examinées et validées par les membres du Comité lors de sa réunion tenue à Tbilissi, Géorgie, le 15 septembre 2020 et soumises pour approbation par le Conseil exécutif.
- La proposition présentée par le Secrétaire général de lancer un processus d'examen approfondi et de refonte du cadre juridique existant concernant les Membres affiliés, dans le but d'améliorer la gestion de la relation OMT - Membres affiliés.
- Les changements dans la composition des Membres affiliés depuis la vingt-troisième session de l'Assemblée générale et le statut de Membre affilié au 15 septembre 2020.

PROJET DE DÉCISION¹

Point 5b) de l'ordre du jour

Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
(document CE/112/5(b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de son Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, lequel s'est réuni à Tbilissi (Géorgie) le 15 septembre 2020, sous la présidence de l'Azerbaïdjan,

1. *Fait sien* le rapport du Comité ; et
2. *Décide* d'admettre à titre provisoire à la qualité de Membre affilié les candidats figurant en annexe 1, sous réserve de la ratification par l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session ;
3. *Remercie* les membres du Comité pour leur soutien à la proposition soumise par le Secrétaire général de créer un groupe de travail dédié tel qu'établi à l'annexe IV-C du document CE/112/3(b) rev. 3 ; et
4. *Prend note* de la décision du Comité d'élire son président lors de sa prochaine réunion.

¹Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, veuillez-vous reporter au document des décisions publié à la fin de la sesión.

I. Réunion du Comité

1. Le Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié s'est réuni à Tbilissi (Géorgie) le 15 septembre 2020. Ont participé à la réunion les membres suivants du Comité :
 - Azerbaïdjan (en personne)
 - Côte d'Ivoire (participation virtuelle, en ligne)
 - Chine (participation virtuelle, en ligne)
 - Iran (participation virtuelle, en ligne)
 - Arabie saoudite (participation virtuelle, en ligne)

Représentant des Membres affiliés :

- Président du Conseil des Membres affiliés - Feria Internacional de Turismo (FITUR), Espagne

II. Conclusions du Comité

1. Les membres du Comité ont décidé de reporter l'élection du président à sa prochaine réunion, faute de consensus et considérant qu'aucun vote au scrutin secret ne peut être organisé par des moyens virtuels.
2. Le Comité a examiné toutes les candidatures reçues jusqu'au 15 août 2020 et adopté, pour examen par le Conseil exécutif, la proposition consistant à admettre à titre provisoire comme Membres affiliés les candidats figurant à l'annexe 1, sous réserve de ratification par l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session.
3. Conformément à la vision de la direction de l'OMT, les Membres affiliés sont essentiels pour mener à bien le programme de travail de l'Organisation, comme l'illustrent clairement deux des objectifs stratégiques de l'Organisation : a) favoriser les synergies parmi les Membres et élargir la composition (objectif stratégique 4) et b) renforcer la capacité de l'OMT par le biais de partenariats (objectif stratégique 4).
4. Afin d'améliorer le cadre existant pour la gestion des Membres affiliés et de permettre un engagement plus substantiel du Comité dans la réglementation des activités des Membres affiliés, les Membres du Comité ont examiné la proposition du Secrétaire général présentée au Conseil exécutif par le biais du document CE/112/3(b) rev. 3.
5. Le Comité a décidé de soutenir la proposition dans les termes indiqués à l'annexe IV-C du document CE/112/3(b) rev. 3.

Annexe I: Liste des candidatures à la qualité de Membre affilié

1. Alianza de Educación Superior En España, S.L. (Espagne)
2. Assaase GPS Limited (Ghana)
3. Associazione Italiana Confindustria Alberghi (Italie)
4. Athens Development and Destinations Management Agency (Grèce)
5. Cruise Lines International Association (États-Unis d'Amérique)
6. Diplomatic Quarter General Authority (Arabie saoudite)
7. Federación Nacional de Comerciantes FENALCO (Colombie)
8. Feel IQM Consultancy (Croatie)
9. Fundación Mallorca Turisme (Espagne)
10. Globalia Corporación Empresarial Sociedad Limitada (Espagne)

11. Guineatur S.L. Tourism Office (Guinée équatoriale)
12. Inspire Hospitality Holdings LLC. (États-Unis d'Amérique)
13. Institute of Hospitality & Tourism Studies, Duy Tan University (Vietnam)
14. Instituto Latinoamericano de Aviación Civil S.A. (ILAC) (Argentine)
15. International Convention Center JeJu (République de Corée)
16. International University of Tourism and Hospitality (Kazakhstan)
17. Media Consulta International Holding AG (Allemagne)
18. Neemrana Hotels Pvt. Ltd. (Inde)
19. Observatorio de Turismo de Canarias (Espagne)
20. Observatorio Turístico Sostenible Estado de Tamaulipas (Mexique)
21. Quality Shopping and Travellers, S.L.U. (Espagne)
22. Smartclip Argentina S.A. (Argentine)
23. Solimar International (États-Unis d'Amérique)
24. Spring Healthcare Services AG (Suisse)
25. Technische Hochschule Deggendorf (Allemagne)
26. Tourism Development Institute (Ouzbekistan)
27. Turkish Tourism Promotion And Development Agency (Turquie)
28. Universidad Panamericana – ESDAI (Mexique)
29. Well Hospitality (France)